

**PROCES VERBAL DU COSP
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS
DU 24 OCTOBRE 2018**

Affaire suivie par Christelle POTIER

PV 2018-10-24

Courriel : christelle.potier@univ-poitiers.fr

APPROUVÉ

Par courrier du Directeur de l'ESPE en date du 17 octobre 2018, le COSP de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 24 octobre 2018.

Étaient présents :

Président du COSP

- M. Daniel GAONAC'H, Professeur des universités psycho cognitive, ex UP

Membres de droit :

- Mme Valérie LEFEUVRE, Ingénieur d'études, application ENT et web, Imédia, UP
- M Nicolas VIBERT, Directeur de Recherche, Directeur du CeRCA, UP
- Mme Nathalie IMBERT, Maître de conférences, Biologie, FST
- M. Christophe RABALLARD, directeur délégué aux partenariats stratégiques et à l'innovation (DDPSI)

Personnalités extérieures :

- M Jean-François LEVEQUE, Conseiller du recteur, IEN-ASH, académie de Poitiers
- Mme Françoise DUJARDIN, IA-IPR Physique-Chimie, académie de Limoges
- Mme Michèle VINEL, IA-IPR EPS, DAFPEN, académie de Poitiers
- Mme Sophie HALLER, Conseillère pédagogique au CRIIP, UP
- Mme Magali SORIN, Inspectrice formation continue des adultes IEN Sciences et Techniques Industrielles, académie de Poitiers

Membres avec voix consultative :

- M. Mario COTTRON, Directeur de l'ESPE académie de Poitiers, UP
- Mme Christelle POTIER, Responsable des services administratifs, UP

Était représenté :

- M Yvan GUILBAULT, procuration donnée à M. Jean-François LEVEQUE

Étaient excusés :

- M Patrice CORNIERE, Professeur certifié EPS, FLASH
- Mme Nathalie MAGNERON, Maître de conférences, ESPE, Université d'Orléans – Tours
- M Stéphane GILOT, DAFCO et chargé de mission liaison lycée/université, académie de Poitiers
- Mme Dyanne ESCORCIA, MCF Psychologie, ESPE Poitiers

Personnes invitées :

- M. Romain Vanoudheusden, Direction recherche et développement, CANOPE
- M Philippe ROUSSEAU, représentant de Mme Cécile BETERMIN, CARDIE
- M Victor MILLOGO, commission recherche de l'ESPE
- ESENER : Mme Bénédicte Roberte empêchée

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du COSP du 29 mai 2018
- 2- Informations diverses
- 3- Informations sur la rentrée 2018
- 4- Réponse PIA3 – Etat de la réflexion
- 5- Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h00.

Aucune question diverse n'est proposée.

1 – Approbation du PV du COSP du 29 mai 2018

Monsieur LEVEQUE demande une modification concernant sa fonction : Conseiller du Recteur (et non de la Rectrice).

Le procès-verbal de la séance du 29 mai 2018, modifié selon la remarque de Monsieur LEVEQUE, est approuvé à l'unanimité.

2 – Informations diverses :

M Cottron donne des informations aux membres du COSP sur la réforme annoncée des ESPE.

Deux rapports sont parus cet été :

- rapport du Comité d'évaluation des ESPE consacré à la formation des enseignants du 1^{er} degré ayant pour intitulé « Améliorer la formation initiale des professeurs des écoles », avec des préconisations sur la professionnalisation, la prise en compte des publics variés qui intègrent la formation comme stagiaire, le continuum de formation.
- rapport de la Commission « Culture, Education et Communication » du Sénat plus général sur le métier d'enseignant, avec des propositions très tranchées sur la place du concours (une structure non identique de la place des concours de recrutement entre 1^{er} et 2nd degré), des propositions sur le profil des formateurs en ESPE par exemple.

Un autre rapport est attendu pour mi-octobre, élaboré par Madame Monique Ronzeau et Monsieur Bernard Saint-Girons, qui émettra des propositions sur la place du concours de recrutement. Bien évidemment, ce rapport fera aussi état de l'organisation des formations en fonction des pistes examinées sur la place du concours.

Parallèlement, de nombreuses consultations sont en cours pour élaborer une réforme prochaine des ESPE : groupe de travail MEN/MESRI/DGESCO/DGESIP/DGRH/CPU/R-ESPE, consultations entre les ministères et les organisations syndicales, etc.

Les principales pistes actuellement en réflexion sont :

- Place du concours identique pour tous concours avec admissibilité en L3 et admission en M2 (une partie du master ou la globalité du master pouvant tenir lieu d'admission),
- Place du concours différente selon les corps (proposition précédente pour le 1^{er} degré et épreuves du concours en M2 pour le 2nd degré),
- Cadrage national des contenus du master MEEF 1^{er} degré
- Cadrage de la part des différents intervenants en MEEF 1^{er} degré
- Nouvelle procédure de nomination des directeurs des ESPE proposés par un comité de recrutement composé du recteur d'académie, du président de l'université intégratrice, et de trois experts.

M. Vinel explique que dans le comité Filâtre, les réflexions ont porté sur la formation des PE mais aussi sur la place du concours. Aucune position n'a été prise. Lors la dernière réunion en juin 2018, les avis étaient très partagés entre participants y compris syndicats.

M. Cottron ajoute que les directeurs des ESPE sont plutôt favorables aux écrits en L3 et aux oraux en M2 avec responsabilité en M2. 200 heures de formation en même temps que la prise de poste 50% s'avère être trop important en volume. La formation progressive n'apparaît pas dans les textes.

M. Vinel informe d'une réflexion sur la possible différenciation entre 1^{er} et second degré : il n'y a pas consensus sur la séparation des statuts.

D. Gaonah demande quelles seront les conséquences de la nouvelle réglementation (loi sur l'Ecole de la confiance) sur la vie du COSP ?

M. Cottron explique que tous les membres du conseil d'école seront renouvelés lors du scrutin du 14 novembre 2018. Par ailleurs, les partenaires devront faire des propositions pour les personnalités extérieures, ainsi que le président de région. Des séances du conseil d'école avaient été prévues pour les auditions des candidats à la direction de l'école ; elles seront annulées. Le conseil d'école nomme deux personnes extérieures et six membres du COSP. Ce dernier devra donc être renouvelé. La première séance se tiendra en janvier 2019. Si des informations nouvelles concernant le PIA nécessitaient de réunir le COSP avant 2019, ce sera fait avec l'ancienne composition.

3 – Informations sur la rentrée :

Retour sur le vote de l'accréditation :

M Cottron rend compte de la procédure d'accréditation de la nouvelle offre de formation de l'ESPE. Le dossier d'accréditation a été soutenu devant le CNESER le 7 juillet avec un vote positif (favorable = 9, abstention = 6, les représentants des organisations qui se sont abstenus ayant indiqué au préalable la qualité de notre dossier mais ne souhaitant pas qu'un vote favorable puisse être interprété comme une approbation de la politique ministérielle). Un vote comparable a été émis pour le dossier d'accréditation de l'UP lors de cette même séance du CNESER.

Le rapport reçu de la DGESIP sur notre dossier d'accréditation est élogieux et insiste sur la qualité des actions et activités mises en place depuis la création de l'ESPE.

L'ESPE de Poitiers a été accrédité par arrêté du 3 août 2018 pour la période contractuelle 2018-2021, cette accréditation portant sur les quatre mentions MEEF.

M. Cottron remercie les chargés de mission V. Millogo et T. Roy, E Espéret et D. Gaonac'h qui ont permis aux équipes de réfléchir aux ambitions, de travailler sur le pourquoi, avant le comment de la maquette.

D. Gaonac'h exprime le fait que les tutelles traitent avec mépris le travail des personnels de l'ESPE si l'ensemble des maquettes est à revoir au bout d'un an.

Assesseure à la pédagogie :

M Cottron informe les membres du Conseil que Madame Olga Otero, Professeure des universités en poste à l'ESPE, a accepté la mission d'assesseure à la pédagogie de la composante à partir de cette rentrée 2018. Notre collègue avait en charge depuis 3 années la responsabilité de notre commission pédagogie, responsabilité qu'elle conserve.

Point sur les effectifs :

Titularisation des stagiaires 2018

Situation des stagiaires	1 ^{er} degré (public hors BOE)	2 nd degré (public hors BOE, qualifiés, détachés, agrégés)
validés	282	244
en renouvellement	14	11
licenciés	7	10
démisionnaires	9	11
en prolongation	6	11

Monsieur Lévêque souhaite savoir si la tendance 2018 est un reflet des années précédentes. M. Cottron explique que le nombre important de stagiaires non titularisés en 2018 (démissionnaires, licenciés ou en renouvellement) peut s'expliquer en partie par un nombre conséquent de renouvellements qui avaient été prononcés au moment de la titularisation 2017.

N. Vibert interroge le directeur sur les chiffres du second degré et les tendances en fonction des disciplines. M. Cottron informe les membres qu'il n'y a pas de lien entre la discipline en et les chiffres des abandons ou des licenciements.

D. Gaonac'h insiste sur le fait que le PIA doit permettre de rationaliser les parcours des différents stagiaires.

M. Vinel informe que les inspecteurs produisent des guides à destination des contractuels pour permettre la prise de poste. Ils effectuent des visites conseil dès le début du contrat.

N. Vibert propose que ces aspects soient pris en compte lors des propositions pour le PIA.

M Cottron fait un point sur les effectifs 2018-2019 par mention :

MEEF 1^{er} degré :

	M1	Tot 2ème année	Etudiants		Stagiaires 1/2 tps				Stag. 1 Tps
			P2 et P3	P1	P4	P5	P6	P7	
ULR	143	155	69	55	13	11	7	0	
UP	237	241	90	67	22	33	18	11	
Acad 18-19	380	396	159	122	115				
Acad 17-18	364	460	132	196	132				

Les capacités d'accueil en M1 sont à quelques unités près atteintes. La baisse des effectifs est sensible pour la deuxième année, essentiellement au niveau des stagiaires en raison d'un nombre de postes mis au concours 2018 plus faible.

MEEF 2nd degré :

	M1	Tot 2ème année	Etudiants		Stagiaires 1/2 tps				Stag. 1 Tps
			P2 et P3	P1	P4	P5	P6	P7	
ULR	32	35	12	16	3	2	2	0	
UP	184	333	98	82	68	18	15	52	
Acad 18-19	216	368	110	98	153				
Acad 17-18	205	409	99	102	208				

Les effectifs en M1 sont très en deçà de la capacité d'accueil à la mention pour chacune des deux universités. La baisse des effectifs est sensible pour la deuxième année, essentiellement au niveau des stagiaires moins nombreux à être affectés dans notre académie cette année.

MEEF Encadrement éducatif :

	M1	Tot 2ème année	Etudiants		Stagiaires 1/2 tps				Stag. 1 Tps
			P2 et P3	P1	P4	P5	P6	P7	
UP	15	20	14	4	0	2	0	0	
Acad 18-19	15	20	14	4	2				
Acad 17-18	18	25	13	3	9				

La capacité d'accueil est non atteinte en M1. Pour ce MEEF aussi, la baisse de deuxième année résulte d'un nombre de stagiaires affectés dans l'académie moindre.

MEEF Pratiques et ingénierie de la formation :

	M1		M2
IPHD	23		21
FACo	7		10
Acad 18-19	30		31
Acad 17-18	32		25

Les effectifs présentent une stabilité par rapport à l'année passée (les effectifs du parcours IPHD porté l'année passée par une autre mention ont été comptabilisés dans l'effectif 2017-2018). Le parcours « Conseillers pédagogiques de l'enseignement supérieur » n'a pas été ouvert à la rentrée en raison d'un effectif insuffisant.

M Cottron reprend les effectifs globaux :

EFFECTIFS	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Total
ESPE	M1	M2	
ULR	175	190	365
UP	466	625	1091
Acad 18-19	641	815	1456
Acad 17-18	601	938	1539

C'est un effectif global en diminution, la baisse sensible en deuxième année n'étant que peu compensée par un effectif en augmentation au niveau du M1.

M Cottron insiste si l'on se réfère aux effectifs des 3 premières mentions MEEF sur la part conséquente de stagiaires n'ayant pas obligation d'obtenir le master MEEF et qui suivent à l'ESPE un cursus de formation adaptée. Ce sont 50% des stagiaires dans le 1^{er} degré, et 60% dans le 2nd degré.

D. Gaonac'h revient sur la diversité de ces profils de stagiaires. Il faut nous poser la question, en quoi cette diversité peut-elle constituer un atout pour l'employeur et l'ESPE ? Et sans aucun doute offrir une formation qui prenne plus en compte ces profils, les compétences spécifiques de certains stagiaires par exemple.

4 – Réponse PIA 3 :

Mario Cottron informe que Virginie Laval et Cécile Bétermin ont rejoint le groupe de travail interne qui depuis près d'un an mène une réflexion sur ce projet. Ce groupe est constitué de Eric Espéret, Daniel Gaonac'h, Mario Cottron, Nicolas Vibert, Olivier Himy, Victor Millogo, Virginie Laval et Cécile Bétermin.

Des réunions préparatoires seront organisées avec le groupe

Etat des lieux :

Virginie Laval a informé Mario Cottron sur le cahier des charges : ce dernier devrait paraître dans deux semaines, sous réserve de validation par le comité de projet. Le PIA porte sur 30 M €. Il concerne des projets structurants et innovants avec des laboratoires pilotes reconnus dans le domaine, et mise en réseau d'établissements expérimentateurs et force de proposition de recherche à développer. Le dépôt du PIA devrait s'effectuer en avril ou mai 2019. Les résultats seraient connus avant l'été.

N. Vibert explique qu'il faudra mobiliser un consortium important avec une interdisciplinarité évidente : Techne, Gresco, Xlim, CERCA (Tours et Poitiers), et associer les laboratoires de Bordeaux.

La thématique :

La thématique traitera d'aspects (qu'il convient encore de mieux définir) se rapportant à la métacognition.

N. Vibert indique que la faculté de médecine travaille sur les simulations mentales (chirurgie simulée à partir d'une réalité virtuelle). Il pourrait être pertinent d'associer les collègues à notre projet

M. Cottron explique qu'il paraît plus difficile d'impliquer le laboratoire Forellis sur les questions d'éducation que les laboratoires Techne et Gresco. Le projet doit avoir le périmètre de la région Nouvelle Aquitaine (pas d'informations du côté du rectorat de Bordeaux). Les ESPE sont favorables à un portage par Poitiers. Le vice-président de la région Nouvelle Aquitaine Gérard Blanchard est favorable au projet. Il faudra impliquer Orléans et Tours : des contacts ont été pris auprès des collègues scientifiques.

Le public concerné par le projet pourrait s'élargir aux doctorants qui travaillent dans le scolaire (favoriser l'accès aux études doctorales et mieux exploiter les compétences de ces doctorants).

Pour D. Gaonac'h, il est souhaitable également de poser une articulation avec la formation des tuteurs et des conseillers pédagogiques.

N. Vibert explique que les demandes du terrain doivent remonter aux laboratoires mais il faut procéder à une sélection de ces demandes car les chercheurs n'ont pas suffisamment de temps pour tout traiter. Il faudrait pouvoir s'appuyer sur ces doctorants pour les recherches actions, ce qui montre la circularité du projet.

Les partenariats :

D. Gaonac'h propose que le groupe de travail interne se réunisse dès que le cahier des charges sera paru. Puis il faudra élargir ces réunions en intégrant les partenaires CNED, CANOPE, ESENER. Parallèlement, des réunions avec les autres ESPE seront programmées. Il est important de produire un dossier en plusieurs volets, construit avec des logiques différentes pour ensuite faire une articulation entre l'ensemble des aspects déjà travaillés

La date de la prochaine séance du COSP est le 22 novembre mais celui-ci ne se tiendra que si la parution du cahier des charges permet de faire avancer le dossier PIA3.

N. Vibert informe qu'il prendra contact avec les laboratoires travaillant sur les neurosciences et qu'il se remettra en rapport avec les trois laboratoires UP (Techné, Gresco et Forellis)..

J.F. Leveque évoque les travaux d'Adrien Tédesco en lien avec la thématique (émotions et apprentissages).

N. Vibert confirme et rappelle que Monsieur Tedesco a fait une thèse Ciffre sur ce sujet (psycho-cognitif) à Lyon (laboratoire associé au CerCa), qu'il est consultant dans ce domaine.

C. Raballard rappelle que le CNED est déjà partenaire avec l'UP pour le PIA «Nouveaux Cours Universitaires (NCU)» obtenu en juillet 2018.

Romain Vanoudheusden indique que le réseau CANOPE permet de s'appuyer sur des ateliers dispensés sur l'ensemble de la région pour les différentes expérimentations et formations. La recherche autour des usages du numérique éducatif est un axe qui lie déjà CANOPE et le CerCa et le CNR (intelligence artificielle mais aussi métacognition). CANOPE peut donc se positionner pour ce projet comme relai entre terrain et recherche en mettant en œuvre son réseau de petites équipes, en support des laboratoires.

M. Cottron informera Mme Robert, Directrice de l'ESENER de l'avancée du dossier.

M. Cottron rappelle la création au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine de Réseaux Régionaux de Recherche (RRR). Le laboratoire Techne porterait la RRR pour la thématique du numérique éducatif (en association avec le LIAS, Xlim et le CerCa). Cette structuration permettra de répondre à des appels à projets nationaux et internationaux, et donnera une plus grande visibilité sur le territoire. Il faudra être vigilant concernant notre projet PIA3 à ne pas trop empiéter sur les thématiques travaillées au niveau régional ou dans le cadre des autres PIA sur le territoire.

D. Gaonac'h s'interroge sur l'importance de la région dans ce projet ; il conviendra de se rapprocher de Bordeaux pour qu'il y ait des équipes impliquées. Monsieur Rousseau confirme que Bordeaux et

Limoges partagent déjà des dossiers (au niveau des services académiques) avec Poitiers notamment pour la formation des accompagnateurs terrain.

En clôture de cette dernière réunion du COSP avant son renouvellement, M. Cottron tient à remercier l'ensemble des membres de cette instance dans laquelle de nombreux débats ont pu se tenir. D. Gaonac'h confirme que le COSP, bien que n'étant pas un organe décisionnel, a permis d'être le lieu d'un travail important de réflexion et de construction, en s'appuyant sur les travaux des différentes commissions.

Les présents sont invités à partager un verre pour marquer cette dernière séance du Conseil.

La séance prend fin à 16h45.

Le président de séance



Le Président de séance,
Daniel GAONAC'H

Le directeur de l'ESPE



Mario COTTRON

La secrétaire de séance



Christelle POTIER